

DÉPARTEMENT
MOSELLE
COMMUNE
LIXHEIM

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 8
Qui ont pris part aux délibérations : 8

**DATE DE LA
CONVOCATION**

27/08/2024

**DATE D’AFFICHAGE
DES DELIBERATIONS**

09/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **UNTEREINER Christian, Maire**.

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, BELLOT Chloé et KOETHE Pascale, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Absents excusés : Mmes CAVALLERO Véronique et CHEDOZ Marlyse, MM PIERRE Laurent, PIN Eddy et REBY Dimitri.

Absents non excusés : Mme BANNIER-COLLIGNON Florence.

Quorum

Au vu de l'appel nominal, le quorum, fixé à 8 élus présents, est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance.

Sur proposition de Monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Christine HUBER est désignée.

2. Approbation de la dernière réunion du conseil

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2024.

3 – Nouvel adressage – rectification noms des rues (Rue Lazare Isidor, Rue Nicolas Krick, Chemin du Rempart, Rue Wolfgang Musculus)

Le maire rappelle les décisions du conseil municipal relatives au nouvel adressage et notamment la dénomination des rues.

Il soumet ensuite les rectifications à réaliser sur la désignation de 4 rues :

Dénomination exacte :

- Rue Lazare Isidor,
- Rue Nicolas Krick,
- Chemin du Rempart
- Rue Wolfgang Musculus.

Dénomination dans la délibération du 08/12/2023 :

- (Rue Isidor Lazar)
- (Ruelle Nicolas Krick)
- (Chemin des Remparts)
- (Rue Wolfgang Musculus)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents reconduit la délibération du 08 décembre 2023 et valide les noms des Rues selon plan et liste annexés.

**ANNEXE à la délibération du 03/09/2024 « Nouvel adressage – rectification noms des rues
(Rue Lazare Isidor, Rue Nicolas Krick, Chemin du Rempart, Rue Wolfgang Musculus) »**

Noms des voies :

- Grand Rue
- Route de Sarrebourg
- Rue du Moulin
- Route de Rauwiller
- Rue de la Monnaie
- Rue de l'Eglise
- Rue du Temple
- Chemin du Rempart (et non Chemin des Remparts)
- Rue Joseph Trouillet
- Rue des Cigognes
- Rue de la Synagogue
- Rue de la Fontaine
- Rue Saint Antoine
- Rue du Faubourg
- Rue Princesse Henriette
- Rue Lazare Isidor (selon l'acte de naissance – et non Rue Isidore Lazar)
- Rue Théobald
- Rue Wolfgang Musculus (et non Wolgang Musculus)
- Rue de l'Etang
- Rue Nicolas Krick (et non Ruelle Nicolas Krick)
- Rue du Popsy
- Rue des Jardins
- Rue de la Paix
- Route de Bickenholtz
- Route de Hérange
- Rue des Vergers
- Rue des Noyers
- Rue des Cerisiers

Lieudits :

- Chemin Weidengarten
- Chemin Am Hinderbruhlweg

PLAN DE MASSE 1/2500



4 – Tableau de classement des voies communales suite nouvel adressage

À la suite du nouvel adressage et au changement de dénomination des rues, le maire soumet à l'assemblée le tableau de classement unique des voies communales et l'actualisation de la longueur de la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal a l'unanimité des membres présents

APPROUVE :

- l'actualisation du tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération,
 - les modifications de linéaire des voies communales (ancien linéaire 5986 m - nouveau linéaire 6083 m, soit 97 m de plus),
 - le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 6084 mètres de voies publiques
- AUTORISE le maire à signer le tableau.

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Numéro d'ordre	Appellation	Localisation		Longueur en m	largeur moyenne	Catégorie
		Origine	Fin			
1	Rue de la Synagogue	Grand'Rue	Rue de l'Etang	229	4,50	Rue
2	Rue de la Fontaine	Grand'Rue	Rue des Jardins	229	4,50	Rue
3	Rue Saint Antoine	Grand'Rue	Rue des Jardins	229	4,50	Rue
4	Rue du Faubourg	Grand'Rue	Rue St Antoine	256	3,30	Rue
5	Rue Princesse Henriette	Gand'Rue	Rue du Faubourg	177	3,80	Rue
6	Rue Lazare Isidor	Rue de la Synagogue	Rue du Faubourg	136	3,80	Rue
7	Rue Théobald	Rue de la Synagogue	Rue du Faubourg	137	4,40	Rue
8	Rue Wolfgang Musculus	Rue de la Synagogue	Rue Saint Antoine	101	4,20	Rue
9	Rue Nicolas Krick	Rue Théobald	Rue Wolfgang Musculus	45	4,00	Rue
10	Rue de l'Etang	Rue de la Synagogue	Rue des Jardins	177	4,50	Rue
11	Rue de jonction	Rue du Faubourg	Rue des Jardins	32	2,50	Chemin
12	Rue des Jardins	Prolongement Rue de l'Etang	RD 46 - Route de Bickenholtz	392	5,00	Rue
13	Rue de la Paix	Rue des Jardins	RD 46 - Route de Hérange (cimetière)	227	4,00	Rue
14	Rue Joseph Trouillet	Grand Rue (4 Grand'Rue)	Rue du Temple	143	4,30	Rue
15	Rue de la Monnaie	Grand'Rue	Rue de l'Eglise	175	4,50	Rue
16	Rue de l'Eglise	Grand'Rue	Rue de la Monnaie	150	5,00	Rue
17	Rue sans nom	Rue de la Monnaie	Rue de l'Eglise	35	3,70	Rue
18	Rue du Temple	Grand'Rue	Temple	76	4,50	Rue
19	Rue des Cigognes	Grand'Rue	Place du Temple	71	3,70	Rue
20	Rue des Vergers	RD 38	RD 46	420	4,50	Rue
21	Route de Fleisheim	RD 46	Limite communale	1160	3,70	Rue
22	Route de Brouviller	RD 46	Limite communale	222	3,70	Rue
23	Rue des Cerisiers	Rue des Vergers	N° 1 Rue des Cerisiers	77	4,00	Rue
24	Rue de Noyers	Rue des Vergers	RD 46	80	5,00	Rue
				118	3,50	Chemin
25	Chemin Weidengarten	Rue des Jardins (école)	Route de Bickenholtz	780	4,00	Rue
26	Chemin du Rempart	Rue de l'Eglise	N° 8 Chemin du Rempart	135	5,00	Rue
27	Rue du Popsy	Rue de la Synagogue	Rue Princesse Henriette	74	4,00	Rue
			Total	6083		

5 – Dons pour la commune

Le maire informe l'assemblée que ce point à l'ordre du jour est à annuler. En effet, lors de sa séance du 20 mai 2020, le conseil municipal avait décidé de déléguer au maire le point « Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

Ainsi, après décision prise par le maire, il en sera rendu compte à l'assemblée délibérante lors de la réunion suivante.

6 – Vote subvention de soutien Guide Vert « Voie de la 2^{ème} DB »

Le maire rappelle la décision du conseil municipal lors de sa séance du 09/09/2020 de participer à la démarche mémorielle des cérémonies « Route du Sous Groupement Rouvillois – Novembre 1944 » du 19 au 23/11/2021 avec inauguration d'une « Borne du Serment de Koufra ».

La commune fait donc aujourd'hui partie de la grande famille de « La Voie de la 2^{ème} DB ».

Cette année en prévision du 80^{ème} anniversaire de la Libération, une réédition du guide Vert Michelin recensant les communes possédant une borne du serment de Koufra a vu le jour et l'association « Maison des Anciens de la 2^{ème} D.B. – Division LECLERC » propose à la commune de participer à cette nouvelle édition.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote une subvention d'un montant de 500 euros à l'association Maison des Anciens de la 2^{ème} Division Blindée et charge le maire de mandater cette somme qui sera prélevée sur le compte 65738.

Décision du maire prise par délégation du conseil municipal -compte rendu

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal en date du 24 mai 2020 relative aux délégations consenties par le conseil municipal au maire, le maire rend compte des décisions prises :

- Renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2024 des contrats suivants :
 - pack Berger Levraut échanges sécurisés, pour un montant de 108,21 € HT,
 - contrat BLES – Contrôle de légalité – actes, pour un montant de 79,88 € HT,
 - contrat BL Connect Données Sociales pour un montant de 52,37 € HT,

Le maire lève la séance à 20 heures 50.